

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Châmbert, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON.

Au quartier-général, à Lyon, le 3 octobre 1821.

ORDRE DU JOUR DE LA DIVISION.

Le maréchal de camp, commandant par intérim la dix-neuvième division militaire, s'empresse de faire connaître aux troupes sous ses ordres le témoignage de satisfaction donné par le gouvernement à deux militaires de la garnison de Lyon, pour leur belle conduite lors de l'incendie qui a éclaté dans cette ville au mois d'août dernier.

« Paris, le 28 septembre 1821.

« Le ministre de la guerre, à monsieur le maréchal de camp » baron d'Ordonneau, commandant par intérim la dix-neuvième » division militaire: »

« M. le baron, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire, pour me rendre compte du zèle et du courage dont » ont particulièrement fait preuve les sieurs *Méhaut*, sergent au » 32.^{me} régiment de ligne, et *Pujol*, soldat au 57.^{me} régiment, » dans l'incendie qui a eu lieu à Lyon, le 19 août dernier. »

« J'ai accueilli avec intérêt la proposition que vous m'avez faite » en même tems de leur accorder une marque spéciale de satis- » faction. J'ai décidé en conséquence qu'ils recevraient chacun une » gratification qui a été fixée à 15 jours de solde pour le sieur » *Méhaut*, et à un mois pour le sieur *Pujol*, l'une et l'autre sans » retenue et sans indemnités ni accessoires. »

« Cette fixation n'est pas fondée sur une différence dans le degré » de mérite qu'ait présenté la conduite de ces deux militaires; » mais elle a pour but d'établir une proportion convenable dans » la récompense, en raison de l'avantage particulier qui a été » fait par le maire de la ville de Lyon au sergent *Méhaut*. »

« Vous voudrez bien porter à la connaissance des troupes, par » la voie de l'ordre du jour, le témoignage de satisfaction qui a été » donné à ces deux militaires. »

« Je répondrai particulièrement à l'article de votre lettre » relatif aux militaires qui, par suite du même incendie, ont » éprouvé des dégradations dans leurs effets d'habillement. »

J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé, marquis V. de LATOUR-MAUBOURG. »

Le présent ordre du jour sera copié sur les livres d'ordre des troupes de toutes armes, et lu à la tête de chaque compagnie assemblée; il en sera adressé une expédition à chacun des sieurs *Méhaut* et *Pujol*, ainsi qu'à M. l'intendant militaire, pour le paiement de la gratification qui leur est accordée.

Le maréchal de camp commandant par intérim la dix-neuvième division militaire,

Signé, Baron d'ORDONNEAU.

Pour copie conforme:

Le colonel, chef d'état-major, baron de LABORDE.

ÉLECTIONS.

Collèges d'arrondissement.

Département de l'Yonne.

Collège d'Avalon. — M. Jacquinet-Pampelune, président du collège, a été nommé député. Il a obtenu 136 suffrages. M. le général Desfournaux en a eu 78.

Département de Loir-et-Cher.

Collège de Vendôme. — M. Josse-Beauvoir, député sortant et président du collège, a été proclamé député. Il a obtenu 142 voix, sur 244 votans.

M. Dessaignes, directeur du collège de Vendôme, a eu 90 suffrages.

Collège de Blois. — Votans 344.

Nul n'a encore été nommé: voici les noms des candidats qui ont le plus approché de la majorité.

M. de la Place, président de chambre en la cour royale d'Orléans, 146 voix.

M. Royer-Collard 99; il y a eu de plus, sans désignation suffisante, 11. Total: 110.

M. de Sallaberry, député sortant, 75.

Dans les quatre arrondissemens du Calvados, les premiers tours de scrutin, pour l'élection des députés, n'ont donné aucun résultat.

CALVADOS.

1.^{er} Arrondissement (Caen).

Première section, 366 votans. M. Adam de la Pommeraye, 198 voix; M. d'Aigremont de Saint-Manvieu, député sortant, 151; M. Girard, ingénieur de Boureq, 13.

Le secrétaire nommé par la deuxième section étant absent, il a fallu en nommer un nouveau. M. Simon jeune, avocat, candidat royaliste, a réuni la majorité des voix.

2.^e Arrondissement (Bayeux).

Dans la première section, Heroult de Hottot, candidat royaliste, a obtenu 109 suffrages sur 211 votans, M. Tardif, en a obtenu 100.

Dans la deuxième section, M. Tardif en a obtenu 84, et M. Heroult de Hottot, 66.

3.^e Arrondissement (Falaise), et 4.^e (Lisieux).

Les bureaux royalistes ont été confirmés.

Dans le premier, M. Bogue, député sortant, candidat royaliste, a obtenu 177 voix; M. Fleury jaune, 175. Environ 30 voix perdues nécessitent un nouveau tour de scrutin.

PAS-DE-CALAIS.

1.^{er} Arrondissement (Arras).

Sur 391 votans présens, la majorité nécessaire était de 196.

M. Harlé père a eu 152 voix; M. Leroux-Duchastelet, 129; M. d'Herlincourt, 74; d'autres votes ont été nuls ou perdus sur quelques personnes. On recommencera l'opération.

2.^e Arrondissement (Boulogne-sur-Mer).

2.^e Séance. — Electeurs effectifs, 510; majorité requise, 170; électeurs présens, 312. Le candidat royaliste a réuni 142 suffrages son concurrent en a réuni 99 seulement.

4.^e Arrondissement (Hesdin).

M. le marquis de Tramecourt, président du collège électoral, a été proclamé député. Le nombre des votans était de 308. Il a réuni 163 voix. M. le maréchal-de-camp Garbé a eu les 135 voix qui restaient.

LOIRE INFÉRIEURE.

Le collège d'arrondissement de Nantes avait pour scrutateurs provisoires, MM. Monneron-Dupin, Latulaye, adjoint du maire; Pabin.

Pour secrétaire provisoire, M. Lahennec fils.

Le collège, au premier tour de scrutin pour la nomination du bureau définitif, était composé de 405 votans; le scrutin a donné pour scrutateurs M. Louis de Saint-Aignan, député restant, qui a obtenu 243 voix; M. Haudaudine, négociant, 216; M. Monneron-Dupin père, 240, Bournichon père, 205.

Pour secrétaire, M. Goyau père, 205.

— Son Exc. le ministre de l'intérieur, plein de sollicitude pour l'amélioration des vins, vient d'écrire une lettre à tous les préfets, afin d'exciter les propriétaires de vignobles, à faire des expériences comparatives pour se convaincre des avantages du procédé vinificateur de M. le Gervais.

SPECTACLES du 8 octobre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures.

L'IMPROMPTU DE CAMPAGNE, comédie en un acte et en vers, de Philippe Poisson. — MM. Chapron, Constant; Mesd. Fleury Chapron, Reine Chapron.

LE BARBIER DE SEVILLE, ou La Précaution inutile, opéra comique en quatre actes et en prose, d'après Beaumarchais et le drame italien; paroles ajustées sur la musique de Rossini, par M. Castil-Blaze. — MM. Damoreau, Micalé, Duport, Dérubelle, Mlle Folleville.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 6 heures.

LES DEUX FRANCS-MAÇONS, ou Les Coups du hasard, drame en trois actes et en prose, de M. Pelletier-Volméranges. — M. Prudent; Mesd. Camus, Dorsonville.

SYDONIE, ou La Famille de Meindorff, grand mélodrame en trois actes, à grand Spectacle, par MM. Cuvelier et Léopold. — MM. Hippolyte, Maurin, Adam; Mesd. Edouard, Adam.

LE VALET DE FERME ET LE VALET DE CHAMBRE, nouveau vaudeville en un acte, par MM. Brazier et Dumersan. — MM. Léon, St-Albin, Mad. Adam.

ÉLYSÉE LYONNAIS. — Grande Fête et brillante illumination. —

Promenades aériennes aux grandes Montagnes. — Fête à tous les Théâtres.

— Grands Exercices sur la corde par la famille LONGUEMARE — Représentation au Théâtre pittoresque. Londres. — Théâtre des Puppi Napolitains.

— Grandes Séances de Physique amusante.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* du 5 contient une ordonnance portant autorisation aux sieurs Pallard et Audeoud d'une tonline de compensation.

— Plusieurs journaux de Paris ont annoncé, il y a peu de jours, la nomination de M. l'abbé de Bonald à la place d'aumônier ordinaire de MONSIEUR; on assure qu'il est désigné pour la place de grand vicaire de Chartres.

— Le roi vient d'ordonner qu'on achetât, pour son cabinet la copie que M. Gerard a faite de son tableau de Corinne, sur une dimension réduite.

— Le *Journal du Nord* nous cite une vieille anecdote du ministre Robert Walpole qui, voulant apparemment dégouter son maître Georges II de l'envie de vérifier des comptes, fit transporter dans le palais de ce prince plusieurs chariots chargés de pièces de comptabilité. Effrayé, en effet, par cette énorme quantité de papiers, le monarque les lui fit bientôt remporter, en disant qu'il remporterait plus aisément les fonctions de dix généraux d'armée que celles d'un contrôleur général. Cette historiette est précédée, comme il est juste, de sa moralité, qui est que MM. les députés ont tort d'exiger à chaque session des comptes exacts de nos ministres. Nous pensons que l'exemple du roi Georges est tout à fait inapplicable à la circonstance, et que la longue tout le monde gagne, et les ministres tout autant que les autres, à ce que les comptes soient scrupuleusement discutés.

— Par un ordre du jour du 24 septembre, M. le comte de Broglie, maréchal-de-camp, commandant dans le département de l'Aube, a prévenu MM. les officiers qui seraient dans l'intention de se rendre aux élections de leurs départements, qu'ils en recevront l'autorisation de lui-même sur la simple présentation du titre qui constate leur qualité d'électeur. Ces permissions ne donneront lieu à aucune retenue sur le traitement des officiers qui les obtiendront. Nous n'avons point connaissance jusqu'ici que de semblables ordres du jour aient été publiés dans les autres commandemens. Il est pourtant à présumer que cette mesure est générale; et cette présomption nous semble être d'autant plus raisonnable, qu'il s'agit ici de l'exercice d'un droit positif, dont ni la Charte ni la loi sur les élections n'ont prescrit ni supposé la suspensibilité, comme conséquence d'aucune profession publique ou particulière.

— On écrit de Metz, le 1^{er} de ce mois: Le sieur P..., âgé de 22 ans, fils d'un officier-général mort dans la campagne de Russie, et clerc d'avoué à Sarreguemines, faisait la cour à la fille du sieur L..., débitant de tabac. Cette jeune personne prévoyant des obstacles à leur union, l'avait prié de cesser ses visites. Trois jours après, le sieur P... se rendit chez elle, entre 8 et 9 heures du soir. Il la trouva assise devant une table. Il s'était muni de deux pistolets; il tire le premier sur la jeune L..., et du second se fait sauter la cervelle. Le pistolet qu'il s'était réservé était chargé de deux balles entières et de deux autres coupées en quatre, aussi le coup lui a-t-il enlevé toute la tête. La jeune fille eut encore la force d'ouvrir la croisée et de crier au secours. La balle entrée sous le bras droit était sortie de son corps par le côté opposé et avait fracassé la table sur laquelle elle était appuyée. Le lendemain elle vivait encore, et l'on a l'espoir de la sauver.

— M. Mouret, membre de la Légion-d'honneur, vient d'être nommé maire de Tarascon (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. de Cadillan, à la sagesse et au zèle duquel cette ville doit le retour du tribunal de première instance, et la tranquillité dont elle a constamment joui pendant les deux ans de son administration.

— On écrit de Caen, le 30 septembre:

« Mercredi dernier, MM. les avocats et avoués près la cour royale et le tribunal de première instance de Caen, que les vacances n'avaient point éloignés de chez eux, accompagnèrent à sa dernière demeure le corps de feu M.^e Henry, avoué près le tribunal civil, auquel le curé de la paroisse Saint-Antoine, de Caen, avait refusé les honneurs de la sépulture. Le corps fut placé sur un corbillard et conduit dans un respectueux silence au cimetière Saint-Nicolas; il ne put entrer à l'église, dont la porte était fermée, et sur laquelle était une affiche qui en défendait l'entrée pour le corps de M.^e Henry. M.^e Henry était un ancien prêtre marié. »

— On nous écrit de Bayonne: « Les lettres de Pampelune, du 27 septembre, sont très-rassurantes. La maladie qui afflige la Catalogne perd son intensité. La mortalité diminue sensiblement à Barcelone. La neige commence à couronner les Pyrénées: c'est le plus grand préservatif. »

— Marseille manquait d'un établissement dont l'utilité est généralement sentie, celui d'un paquebot, pour les voyages d'Italie, à l'instar de celui qui existe pour la traversée de Douvres à Calais. Cet établissement vient d'être formé. Le paquebot le *Zéphire* partira de Marseille pour Livourne le 20 octobre prochain, vide ou plein: un autre paquebot se prépare à le suivre. Ce navire est élégamment distribué pour la commodité des voyageurs et construit pour la marche. Tout fait espérer que cette entreprise sera couronnée par le plus heureux succès.

— M. le marquis Garnier, pair de France et ministre d'état, est mort le 4 octobre, à Paris, d'une attaque d'apoplexie. M. le marquis Garnier ne laisse point d'héritiers directs.

Etats-Unis, est revenu en France chargé d'une mission particulière. Il a fait la traversée en vingt-cinq jours sur la frégate du Roi la *Junon*; à son arrivée dans la rade de Brest; ce bâtiment a été soumis, avec tous les passagers sans exception, à une quarantaine de treute jours.

LIVOURNE, 14 septembre. Un passager qui montait le dernier bâtiment parti de notre port pour la Morée, nous écrit que les Turcs, assés dans la forteresse de Monembasie, ont offert aux Grecs un traité qui porte qu'ils mettront bas les armes et évacueront la forteresse en y laissant bagages et munitions, à condition seulement qu'on leur laisserait la vie et la liberté. Les Grecs y ont accédé, et le traité a été mis à exécution. On a trouvé dans la forteresse 20,000 fusils et beaucoup d'autres munitions; les Turcs, grâce au gouvernement provisoire, ont été mieux traités qu'ils ne l'espéraient. La famine et les maladies règnent dans tous les autres forts.

— Les nombreux agens russes, privés ou secrets, qui se trouvent à Londres, prétendent que la déclaration de guerre contre la Turquie paraîtra aussitôt que quelques négociations seront conclues entre les cours de Saint-Petersbourg et de Vienne.

— Nous apprenons par des lettres de Vienne que le gouvernement autrichien ne permet plus à qui que soit de s'embarquer à Trieste pour se rendre en Grèce. Ceux qui veulent y aller sont obligés de se rendre à Livourne ou à Marseille. Les mêmes lettres disent qu'on vient de publier à Calamata, un journal grec appelé la *Trompette grecque*.

— On remarque que la *Gazette allemande* de St-Petersbourg, qui est la gazette de la cour, donne depuis quelques jours toutes les nouvelles sur les affaires de la Grèce, d'après des gazettes étrangères, telles que le *correspondant de Hambourg*, la *Gazette d'état de Prusse*, l'*Observateur autrichien*, la *Gazette universelle d'Augsbourg*, les *journaux de Francfort*, etc.

SCIENCES.

EXPOSITION des principes et classification des sciences, dans l'ordre des études ou de la *Sinthese*; par H. TOROMBERT, avocat, des académies de Dijon, Lyon, etc. (*) dédiée aux étudiants en droit.

Cet ouvrage, qui fixe l'attention des savans, et qui a obtenu, des son apparition, les suffrages les plus honorables, est dû aux méditations d'un jeune compatriote de Bichat. Celui-ci, doué d'un grand esprit d'observation, et convaincu que, sans une connaissance approfondie de l'homme, la Médecine ne serait toujours qu'un art conjectural, porta l'analyse jusques dans les ressorts les plus délicats du corps humain; il étudia les fonctions de nos organes et nos facultés; il découvrit les sources de la vie; il sonmit la mort elle-même à ses savantes investigations. C'est en perfectionnant la théorie, qu'il fit faire un grand pas à l'art de guérir.

Livré à d'autres études, M. Torombert a porté plus particulièrement ses méditations, sur les sciences morales et sur la législation. Mais convaincu aussi que la connaissance de l'homme, de ses rapports, de ses besoins, doit être le principe de toutes les sciences et toutes les institutions, c'est sur cette étude qu'il en établit la base. Il est à la fois philosophe et moraliste; il observe nos organes et nos facultés; il les suit dans leurs développemens et leurs fonctions, dévoilant ainsi l'origine et le but de chacune des sciences et des arts qui appartiennent à l'intelligence humaine, et des lois qui doivent gouverner les sociétés.

Forcé, dans son système, d'abandonner ceux des Bacon, des d'Alembert, de s'écarter de toutes les routes tracées devant lui, M. Torombert, en remontant le fil de l'analyse, arrive à ce qu'il croit être l'élément, le principe, le commencement des choses: « Dans ce point de vue nouveau, dit-il, j'essaie de prendre pour base les rapports constans et invariables, suivant lesquels tous les êtres de la nature agissent les uns sur les autres. L'exposition des vérités prouvées se faisant ainsi, en suivant la chaîne non interrompue des rapports qui lient les principes aux conséquences, la liaison des idées ne sera alors que la liaison des rapports eux-mêmes. »

Tel est le vaste plan sur lequel l'auteur établit sa classification. Le tableau synoptique qui est en tête de l'ouvrage, achève de l'expliquer, et offre un point de vue simple et plein de clarté. On éprouve une sorte d'étonnement de voir les connaissances humaines, dont l'ensemble effraie l'imagination, se ranger comme d'elles-mêmes, s'associer ensemble par des liens intimes, dans un cadre si étroit.

Toutes les propositions de M. Torombert ne sont peut-être pas incontestables; il en est plusieurs qui auraient besoin de développemens, et qui n'ont probablement été mises en doute par plusieurs des savans qui en ont rendu compte dans les journaux, que pour n'avoir pas été assez expliquées; mais ce ne sont là que des détails sur lesquels l'auteur pourra aisément revenir. Ce qui est beaucoup plus important, ce sont les routes nouvelles que sa classification pourrait ouvrir à l'étude des sciences, et l'influence qu'elle exercera, tôt ou tard sur l'enseignement. On sait que la seule nomenclature que les Guyton-Morveau, les La-

(*) Paris, 1821, in-8, avec un Tableau synoptique des sciences, dans l'ordre des études. Prix 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste. Se trouve chez Amable Coste, rue de Beaune, n. 2, à Paris; et chez Favéris, rue Lafont, à Lyon.

peut-être, ont introduite dans la chimie, y a produit une sorte de révolution; pourquoi de nouvelles lumières ne jailliraient-elles pas d'un plus juste rapprochement des sciences que celui qui a été observé jusqu'à présent? Pourquoi la source mieux indiquée des droits et des devoirs du citoyen, ne produirait-elle pas dans nos lois politiques ainsi que dans nos lois civiles, plus de justice et de convenances, plus de clarté et de précision?

Quoiqu'il en soit, M. Torombert aura du moins la gloire d'avoir apporté un degré de perfectionnement à l'instrument avec lequel l'esprit humain s'améliore, et d'avoir été utile à ses semblables.

MÉLANGES.

L'EMPRUNTEUR ET SON AMI.

Un jour au Palais-Royal le chevalier de C... avait gagné 1,500 louis qu'il tenait dans son chapeau, quelqu'un s'approche et lui dit : « Mon cher ami, de grâce, prêtez-moi 100 louis — Je le veux bien, mon cher ami, reprend le chevalier, pourvu que vous me disiez comment je m'appelle ; l'autre demeurant sans réponse : » Vous voyez bien, mon cher ami, que vous seriez trop embarrassé pour trouver le moyen de me rendre les 100 louis, si je vous les prêtaiis.

— Dans les premières années du règne de Louis XVI, on jouait quelquefois la comédie chez la reine. *Madame* (comtesse de Provence) ne voulant pas prendre part à cet amusement, la reine lui dit un jour : « Mais des que j'accepte bien un rôle, moi qui suis reine de France, il me semble que vous pourriez en prendre un sans scrupule. — Si je ne suis pas reine, répliqua très-vivement *Madame*, je suis du bois dont on les fait. » La reine trouva mauvais ce parallèle, et fit sentir à son auguste belle-sœur que la maison d'Autriche était au-dessus de celle de Savoie. « La maison d'Autriche », ajouta-t-elle, ne le cède pas même à celle de Bourbon. » A ces mots, Mgr le comte d'Artois, qui était présent et avait jusque-là fait des efforts pour apaiser ce petit débat, dit en riant à la reine : « Ah ! Madame, je ne m'en mêle plus ; je vous croyais fâchée, mais je vois bien à présent que vous badinez. »

— Le fameux mécanicien Jacques Droz, de la Chaux de Fond, en Suisse, confectionna une horloge qui représentait une bergerie. En voyageant en France, il la donna au Roi grand-père de Ferdinand VII, à son passage de Naples à Madrid. Quand l'heure sonnait, le berger prenait sa flûte et répétait un air. Cette musique faisait venir son chien qu'il caressait alors. Ce mécanisme causa au Roi un plaisir extrême. Droz engagea S. M. pour éprouver la fidélité du chien, à prendre une pomme dans la corbeille qui était à côté du berger. Le Roi y consentit, mais le chien se jeta sur sa main et aboya si fort, que les chiens même qui étaient dans l'appartement se mirent à érier. La Cour fit des signes de croix comme si le diable était caché dans l'horloge. Tout le monde s'en alla ; il n'y eut que le ministre de la marine qui eut le courage de rester.

Epigramme imitée du latin.

Autrefois Cicéron disait : O temps ! ô mœurs !
Lorsque Catilina méditait ses fureurs,
Lorsqu'on vit éclater cette guerre funeste
Où de sa liberté Rome perdit le reste :
Mais aujourd'hui, pourquoi s'ingère-t-on
Redire : O temps ! ô mœurs ! ce n'est plus de saison.
La terrible Erynnis a déposé ses armées ;
D'une tranquille paix tu peux goûter les charmes.
Sous un prince adoré, tous les cœurs sont unis,
Si tu ne sais jouir, laisse jouir les autres ;
Et d'un si grand bonheur si tu ne sens le prix
Tu dois en accuser tes mœurs et non les nôtres.

E. D.

PARIS, 5 octobre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens. Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec plusieurs de ses ministres.

Les troupes de la garde montante ont défilé devant M. le maréchal major-général de service.

Les enfans de France ont été se promener à Bagatelle.

Le Roi a été se promener à St-Cloud.

— S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans est venu de Neuilly pour présider son conseil au Palais-Royal.

— Plusieurs régimens de la garde royale ont manœuvré aujourd'hui au Champ-de-Mars, sous les ordres de leurs chefs respectifs.

— On a transporté aujourd'hui à la Morgue le cadavre d'un individu tiré de la rivière. Il n'y a pas de jour que l'on n'apporte des morts dans ce lieu de désolation.

— Le général Saint-Paul est mort hier ; ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui. Un grand nombre d'officiers en activité, et en retraite, beaucoup de citoyens et un détachement de tous les corps de la garnison de Paris, ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'au champ du repos.

— M. Rieussec, horloger du Roi, a fait hommage à M. le comte de Chabrol, conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, et président du Jury des courses de l'arrondissement de Paris, d'un chronomètre destiné à préciser d'une manière invariable le tems que mettent les chevaux à parcourir les distances prescrites pour les courses ; non-seulement en ce qui concerne le cheval gagnant, mais encore pour tous les chevaux qui arrivent

au but après lui, fussent-ils au nombre de trente, en ne laissant entr'eux que l'intervalle d'un quart de seconde.

L'essai de cet instrument, aussi ingénieux que simple, ayant parfaitement réussi, le jury a décidé qu'il serait employé pour les courses du 23 septembre, et cette nouvelle épreuve a pleinement confirmé son utilité. Aussi M. le préfet et les membres du jury ont-ils témoigné à l'auteur toute leur satisfaction.

— Les députés de la république de Columbia ont été obligés de quitter l'Espagne, depuis que l'on a reçu la nouvelle de la reprise des hostilités en Amérique. M. Zea, l'un d'eux, se trouve en ce moment à Paris.

— Le docteur Jouanneau, de la faculté de Paris, ancien médecin ordinaire des armées, vient d'être nommé médecin en second à l'hôtel royal des Invalides.

— Le puissant intérêt que la cause des Grecs inspire en France, a fait naître l'heureuse idée d'ouvrir une souscription en faveur des jeunes gens de la Grèce qui sont venus à Paris pour y étudier les sciences et les arts que nous devons à leurs ancêtres et que la barbarie a exilés de leur berceau. Privés maintenant de communication avec leur pays et des ressources qu'ils en tiraient, ils trouveront parmi nous, il faut l'espérer, les secours que les cœurs généreux ne refusent à jamais à l'infortune et au malheur. Déjà la souscription a eu d'heureux résultats. Les offrandes sont reçues chez MM. André et Collier, banquiers, rue Cadet, n. 9. Ternaux et fils, place des Victoires, n. 6 ; Firmin Didot, rue Jacob, n. 24.

S'adresser pour les informations particulières, à M. Christodoulos-Clonares, rue du Colombier, n. 25.

— Voici l'état des recettes qui ont été faites par les divers théâtres et spectacles de Paris, durant le mois de septembre.

Académie royale de Musique 61,141 francs 40 centimes ; Premier Théâtre-Français, 47,764 fr. 40 centimes ; Opéra-Comique, 49,354 fr. 80 cent. ; Second Théâtre-Français, 22,412 fr. 55 cent. ; Théâtre royal italien, 24,474 fr. 15 cent. ; Vaudeville, 28,003 fr. 90 cent. ; Gymnase-Dramatique, 69,362 fr. 35 cent. ; Variétés, 71,211 fr. ; Gaité, 39,215 fr. 75 cent. ; Ambigu-Comique ; 32,723 fr. 50 cent. ; Porte-Saint-Martin, 34,814 fr. 95 cent. ; Panorama-Dramatique, 26,723. — Jardins publics : Tivoli, 15,389 fr. 50 cent. ; Jardin-Beaujon, 22,505 fr. 25 cent.

— Il paraît depuis quelques jours une brochure intitulée : *La reine Caroline et Napoléon Bonaparte*. Après une foule de rapprochemens, dont quelques-uns sont fort singuliers, l'auteur finit par cette observation : « Si vous trouvez un seul carolinien qui ne soit pas bonapartiste, ou un seul bonapartiste qui ne soit pas carolinien, c'est moi qui suis un sot et un menteur. »

COUR DE CASSATION.

— Deux Anglais, Burges-Camackes, médecin, et Gouh, officier, se rendent sur les glaces de Calais ; ils se battent : l'officier a la cuisse cassée. Des poursuites sont dirigées contre l'un pour tentative d'homicide. La chambre d'accusation de Douai renvoie l'accusé devant la cour d'assises du Pas-de-Calais ; mais cet arrêt est cassé par la cour suprême, qui renvoie l'affaire devant la chambre de mise en accusation de Nancy. Survient un nouvel arrêt qui renvoie également l'accusé devant la cour d'assises de Nancy ; autre pourvoi en cassation de ce dernier. La cour ayant aujourd'hui décidé que les motifs de ces divers arrêts étaient authentiques, les deux sections devront se réunir pour statuer à cet égard.

A la même audience, la cour a rejeté le pourvoi de M. le procureur-général de la cour de Bastia, contre un arrêt de la même cour qui a acquitté les deux frères Ornano et les frères Acquis, les nommés Oltavi et Pievachi demeurant à Bastia.

Ces individus, qui s'étaient voué une haine éternelle, se rencontrèrent un jour et se chargèrent mutuellement de coups de fusil qui produisirent à chacun deux blessures, plus ou moins graves.

La cour d'assises de Bastia avait pris en considération la réciprocité des provocations.

La cour a en outre rejeté les pourvois des nommés Berger et Tellier, condamnés à la peine de mort par les cours d'assises du Bas-Rhin et de Leure, pour homicide volontaire ; savoir : Berger sur la personne du nommé Arnold, lieutenant des douaniers, et Tellier, sur la personne du sieur Deineré.

E X T E R I E U R.

ALLEMAGNE.

Bade. C'est le 23 octobre qu'aura lieu simultanément dans tout le grand-duché la célébration solennelle de la réunion des églises évangéliques.

Munich. 24 septembre. Nous apprenons de Pétersbourg, par voie extraordinaire, du 10 septembre, que sa majesté l'empereur a approuvé en tous points la conduite du baron Strogonoff et que dans un billet écrit de sa main et envoyé à Odessa, ce monarque l'a assuré de son affection particulière.

L'empereur était sur son départ pour visiter les cantonnemens de ses gardes près de Minsk ; on croyait que sa majesté étendrait son inspection sur tous les corps de la frontière jusqu'à Odessa. Le corps diplomatique ne paraît pas devoir suivre sa majesté dans ce voyage. L'enthousiasme de l'armée russe passe toute idée ; les troupes brûlent d'ardeur de venger le sang de leurs frères, victimes d'une foi commune. Notre

